

Avant de partir Informez-vous



Dans le cadre des mesures visant à renforcer la sécurité de l'Union européenne et de ses citoyens, les français et les ressortissants de l'Union, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège et de la Suisse, **en provenance ou à destination d'un pays extra-Schengen**, sont soumis, comme ceux des autres pays, à des **contrôles renforcés**, à l'entrée et à la sortie de France.

BON À SAVOIR



Consultez le site Internet www.service-public.fr ou celui du ministère de l'Europe et des affaires étrangères: diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/ pour toute question relative aux:

- documents d'identité périmés (CNI, passeport);
- autorisation de sortie du territoire (AST) pour un enfant mineur vivant en France et voyageant à l'étranger, seul ou sans l'un de ses parents;
- visas.

Demandez une CARTE DE LIBRE CIRCULATION*, passeport des marchandises personnelles ou professionnelles, avec lesquelles vous voyagez (ordinateur portable, écran tactile, appareil photo, caméscope, bijoux, etc.).



* Établie gratuitement par le bureau de douane le plus proche de chez vous sur présentation des objets accompagnés de pièces justificatives.



Contact

**Direction générale
des douanes et droits indirects**

11, rue des Deux Communes
93558 Montreuil Cedex



INFOS DOUANE SERVICE

0 800 94 40 40

Hors métropole ou étranger
+ 33 1 72 40 78 50
ids@douane.finances.gouv.fr

VOYAGEZ TRANQUILLE !

PASSEZ LA DOUANE EN TOUTE SÉRÉNITÉ



Touristes étrangers, ou français de retour de voyage, avant de franchir les frontières nationales, retenez que :

SONT SOUMIS À DÉCLARATION :

• **Les sommes d'argent** (billets, pièces, or, chèques, etc.) d'un montant **≥ 10 000 euros** (ou son équivalent en devises) que vous transportez, que vous en soyez propriétaire ou pas. Cette déclaration peut être anticipée via le service en ligne DALIA (<https://www.douane.gouv.fr/dalia/>) ou réalisée auprès du service douanier au moment de l'entrée ou la sortie du territoire français.

• **Les produits ramenés d'un voyage à l'étranger**, via le service en ligne DeclareDouane (<https://declare-douane.beta.gouv.fr/>), en vue d'acquitter les droits et taxes **dès lors qu'ils excèdent les seuils (valeur / quantités)** indiqués ci-contre.

SONT SOUMIS AU RESPECT DE RÈGLES SPÉCIFIQUES* :

Médicaments, denrées alimentaires (poisson, fruits, légumes, etc.), animaux de compagnie, armes, œuvres d'art, etc.



SONT INTERDITS :

Drogues, contrefaçons*, lait, viande, espèces sauvages (animales ou végétales) menacées d'extinction*.



* Renseignez-vous sur [Douane.gouv.fr](https://www.douane.gouv.fr)

VOUS ARRIVEZ d'un pays de l'UE (hors DROM COM)

Vous pouvez ramener en France pour votre **consommation personnelle***, sous réserve d'être âgé de 18 ans ou plus et de les transporter vous-même, jusqu'à :



800 cigarettes

ou 400 cigarillos

ou 200 cigares

ou 1 kg tabac à fumer

ou un assortiment proportionnel



110 L bière

+ 90 L

vin (dont 60 L maximum de vin mousseux)

+ 20 L

produits intermédiaires (vermouth, porto, madère, etc.)

+ 10 L

boissons spiritueuses (whisky, gin, vodka, etc.)

* La vérification du caractère non commercial peut faire l'objet d'un contrôle douanier.

VOUS ARRIVEZ d'un pays non membre de l'UE (hors Andorre) ou d'un DROM/COM

Des seuils en valeur ou en quantité sont fixés, au-delà desquels vous devrez **déclarer vos produits** et **payer les droits et taxes** correspondants. Une facture ou un ticket de caisse devra pouvoir être présenté lors du contrôle douanier.

SEUILS EN VALEUR (par personne et non cumulable)

430 €
euros



AVION



BATEAU

300 €
euros



VOITURE



TRAIN

150 €
euros



ENFANTS
DE -15ANS

SEUILS EN QUANTITÉS (voyageurs de 17 ans et plus)



200 cigarettes

ou 100 cigarillos

ou 50 cigares

ou 250g tabac à fumer

ou un assortiment proportionnel



16 L bière

+ 4 L vin tranquille (non mousseux)

+ 2 L produits intermédiaires (vermouth, porto, madère, etc.)

ou 1 L boissons spiritueuses (whisky, gin, vodka, etc.)

ou un assortiment proportionnel de ces 2 catégories